

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

En 2009, la **dépense de consommation finale des ménages**, approchée au travers des **comptes économiques**, est estimée à 480 milliards de F.CFP. Cette dépense représente 45% des ressources dont dispose l'économie calédonienne pour une année, et 63% du PIB.

Concernant la structure détaillée de cette consommation, l'**enquête Budget Consommation des Ménages** a mis en lumière des changements importants intervenus au cours des deux dernières décennies. Entre 1991 et 2008, l'habitat a détrôné l'alimentation, en tant que première dépense des Calédoniens. Le transport a beaucoup progressé, pour se retrouver presque à égalité de l'alimentation. Au total, sur ses 343 000 FCFP de dépense moyenne par mois, un ménage calédonien en consacre plus des deux tiers à satisfaire ses besoins en habitat, alimentation et transport.

En 17 ans, la part consacrée à l'habitat dans les dépenses des Calédoniens s'est renforcée, passant de 25% à 31% sous l'effet conjugué de trois facteurs : les prix du marché immobilier ont augmenté ; la population vit davantage en ville où le logement est plus cher ; enfin, il faut 30 logements aujourd'hui pour loger 100 Calédoniens, contre 25 en 1989 : c'est le phénomène de décohabitation. Les loyers et crédits immobiliers sont les postes de l'habitat qui ont vu leur part s'accroître le plus depuis 1991.

La baisse de la part consacrée à l'alimentaire (de 26% à 21%) est atténuée par une forte hausse des prix des produits alimentaires sur la période (+45%), poste qui a connu l'inflation la plus importante. Ceci contribue à maintenir la part de l'alimentaire à un niveau encore élevé en 2008.

La croissance du transport s'explique, principalement par les services d'entretien et d'assurances des véhicules qui mobilisent 4% du budget total des ménages, contre à peine 1% en 1991. La part consacrée à l'achat de voitures est restée stable malgré un nombre de voitures neuves par ménage plus important. Une partie de l'explication réside dans la faible hausse des prix des voitures, inférieure à l'inflation sur la période 1991 – 2008 (+28%, contre +35%).

Enfin, de nouvelles habitudes de consommation sont apparues, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture ou de la communication : abonnements aux services de télévision payants, équipement informatique, télévisuel et matériels connexes, connexion internet, téléphonie mobile, forfait voyages/hébergement, services sportifs (piscine, club, salle de sport...), etc.

► **Dépense de consommation finale des ménages.** Agrégat utilisé en comptabilité nationale, qui correspond à l'ensemble des biens et services "consommés" par les ménages. Elle comprend les dépenses d'alimentation, d'habillement, de logement, de santé, d'éducation, de loisirs etc. L'achat d'un logement n'est pas pris en compte dans la dépense de consommation finale. Cette dépense est incluse dans la formation brute de capital fixe des ménages.

► **Comptes Économiques.** Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés annuellement par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE). Ils sont établis selon les normes de la comptabilité nationale recommandés par les organismes internationaux. Les valeurs 2009 sont estimatives. Voir 12.1 et 2.

► **Enquête Budget Consommation des Ménages (BCM).** Cette enquête, réalisée par l'ISEE en 2008, vise à reconstituer les dépenses et les ressources des ménages résidant en Nouvelle-Calédonie. Cette enquête a été menée auprès de 3 700 ménages représentatifs de l'ensemble des ménages, dans les provinces des îles Loyauté, Nord et Sud, et dans les différentes zones d'habitation (rurale, tribale ou urbaine). La collecte s'est étalée sur une année entre avril 2007 et mars 2008. La précédente enquête du même type avait eu lieu en 1991. Les nomenclatures de dépenses utilisées dans les deux études sont différentes. Pour permettre des comparaisons, les principaux domaines de dépenses (habitat, alimentation et transport) ont été reconstitués.

SOURCES [1] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 2008. [2] INSEE, Enquête Budget des familles 2006.

VOIR AUSSI

Synthèse n°10 – *Budget Consommation des ménages 2008 / 1* – ISEE, 2009
Résultats BCM : www.isee.nc

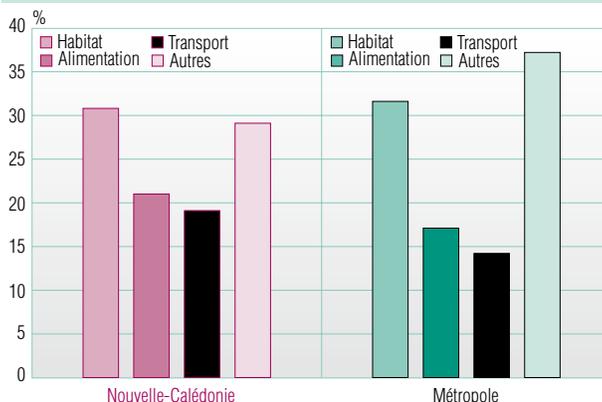
9.1 CONSOMMATION DES MÉNAGES

Structure de la dépense monétaire mensuelle moyenne d'un ménage en 2008, par comparaison avec 1991 [1]

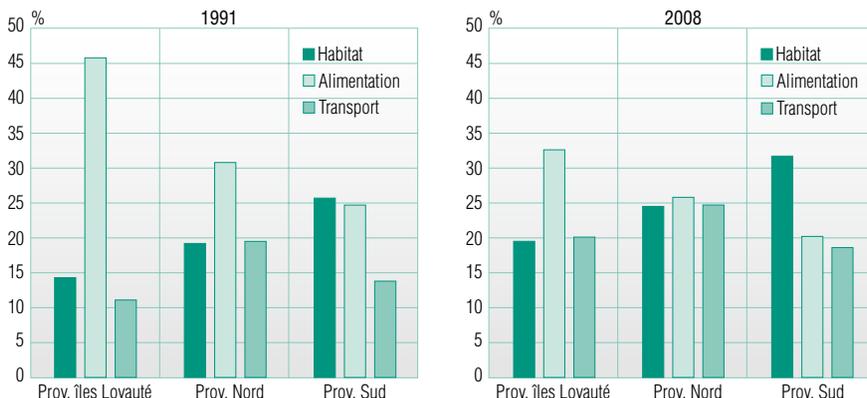
	1991	2008		Écart en points
	%	Montant	%	
Habitat	24,7	105 460	30,8	6,1
Logement (loyers, charges, petits travaux et assurance)	10,1	47 100	13,8	3,7
Équipement du logement	5,6	20 940	6,1	0,5
Impôts fonciers	0,5	830	0,2	-0,3
Crédits immobiliers	5,1	25 890	7,6	2,5
Gros travaux du logement	3,4	10 700	3,1	-0,3
Alimentation, alcool, restauration	25,9	71 980	21,0	-4,9
Produits alimentaires (yc boissons non alcoolisées)	21,5	56 700	16,6	-4,9
Alcool	2,0	5 200	1,5	-0,5
Restauration (yc cantines et gamelles)	2,4	10 080	2,9	0,5
Transport et frais annexes	14,2	65 590	19,1	4,9
Achat de véhicules	8,8	31 860	9,3	0,5
Carburants lubrifiants	4,1	12 230	3,6	-0,5
Service de transport	0,5	8 170	2,5	2,0
Entretien du véhicule et frais d'utilisation (assurance, vignette ...)	0,8	13 330	3,7	2,9
Autres dépenses	35,2	99 770	29,1	-6,1
Dépense monétaire totale	100,0	342 800	100,0	///

Unités : FCFP, %

Comparaison de la structure de la dépense monétaire en Nouvelle-Calédonie et en Métropole [1 et 2]



Évolution des trois principaux pôles de dépenses par province [1]



9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

La **structure des dépenses** diffère nettement d'une province à l'autre. Les **ménages de la province Sud** dépensent en moyenne deux à trois fois plus que ceux du Nord et des îles Loyauté.

L'habitat est le premier facteur de disparité entre les provinces. Les ménages du Sud dépensent dans ce domaine, trois fois plus que ceux du Nord et cinq fois plus que ceux des îles Loyauté. Avec 59% des ménages qui paient un loyer ou remboursent un emprunt immobilier, les postes loyers et crédits immobiliers dominent largement ce pôle de dépense en province Sud. Dans le Nord et les îles Loyauté, respectivement 21% et 10% des ménages paient un loyer ou un crédit pour leur logement. Dans ces deux provinces, l'électricité est la principale dépense liée à l'habitation. La dépense d'habitation varie également considérablement selon le statut d'occupation de la résidence principale. Les propriétaires avec crédit remboursent une traite moyenne de 116 000 F.CFP/mois, tandis que les locataires paient un loyer mensuel moyen hors charges qui varie de 88 000 F.CFP, pour les locataires d'un bailleur privé, à 47 000 F.CFP, pour les locataires d'un bailleur social (SIC, FSH...).

En 2008, la dépense d'alimentation est deux fois moins élevée dans les Îles et le Nord que dans le Sud. En effet, dans ces deux provinces, une partie des produits alimentaires vient de l'autoconsommation et ne donne pas lieu à une dépense directe.

Dans les trois provinces, le budget transport est dominé de loin par l'achat de voiture, suivi par le carburant. Vient ensuite le transport aérien, dans les Loyauté pour les vols locaux et dans le Sud pour l'international. Les ménages de province Nord, obligés d'utiliser la route, doivent consacrer plus au transport que les autres.

En 2008, les ménages achètent 44% de leur alimentation en **grandes surfaces**, 61% de leurs vêtements ou 80% des biens durables dans les **magasins spécialisés**. Mais les comportements dépendent beaucoup du niveau de vie du ménage et de son lieu de résidence. Ainsi, les plus modestes se rendent plutôt dans les petits magasins et les plus aisés en grandes surfaces. Les ménages des îles Loyauté favorisent les **magasins d'alimentation générale** pour nombre de leurs achats, n'ayant pas d'autres choix, tandis que ceux du Nord se tournent vers le "**discounts**" pour l'alimentaire et ceux du Sud, vers les grandes surfaces. Les achats de vêtement à l'étranger se sont fortement développés. Ceux par internet sont encore très peu présents.

► **Structure de dépenses.** Elle s'articule autour de quatre grands postes : alimentation, habitat, transport et autres.

Pour l'analyse des lieux d'achats, on distingue trois types de produits :

- l'alimentaire : produits alimentaires et boissons alcoolisées ou non), hors restauration
- l'habillement : les achats de vêtements et chaussures
- les biens durables : le mobilier et la décoration, le gros électroménager (cuisinière, lave-linge...) et le petit électroménager (bouilloire, cafetière...) et la téléphonie, l'audiovisuel, l'optique, l'informatique.

► **Ménages de la province Sud.** Les trois quarts des ménages de Nouvelle-Calédonie vivent en province Sud et concentrent 90% des dépenses et des ressources totales. Aussi, le poids de cette dernière est largement déterminant dans les résultats moyens de la Nouvelle-Calédonie.

► **Grandes surfaces / magasins spécialisés / magasins d'alimentation générale / discounts.** La nomenclature des magasins est inspirée de celle en vigueur à l'Insee. Elle comprend :

- les hypermarchés : surface commerciale supérieure à 2 500 m² (enseignes Géant et Carrefour)
- les supermarchés : surface commerciale comprise entre 400 et 2 500 m² (enseignes Casino et Champion...)

Les grandes surfaces correspondent aux hypermarchés et aux supermarchés.

- les discounts : enseignes de discount, Leader Price
- les magasins d'alimentation spécialisée : boulangerie, boucherie, épicerie fine, cave à vins...
- les commerces non alimentaires spécialisés : quincaillerie, vêtements, équipement...
- les autres types de fournisseurs : internet, vente par correspondance, grossistes producteurs, marchés, foires, stations services, particuliers ou achat hors Nouvelle-Calédonie.

SOURCE [1] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 2008.

VOIR AUSSI

Synthèse n°11 – Budget Consommation des ménages 2008 / 2 – ISEE, 2009

Synthèse n°13 – Budget Consommation des ménages 2008 / 3 – ISEE, 2010

Notes et documents n°113 - Budget Consommation des ménages 2008 – Dépenses et ressources monétaires – ISEE, 2010

Résultats BCM : www.isee.nc

9.2 DÉPENSES DES MÉNAGES

Dépense monétaire mensuelle moyenne d'un ménage par province de résidence en 2008 [1]

	Prov. îles Loyauté	Prov. Nord	Prov. Sud	Nouvelle-Calédonie
Alimentation, alcool, restauration	42 360	43 870	80 970	71 970
Habitation	25 440	41 600	127 120	105 460
Transports et frais annexes	26 110	41 980	74 520	65 580
Autres	36 100	42 660	118 390	99 770
Total	130 010	170 100	401 000	342 780

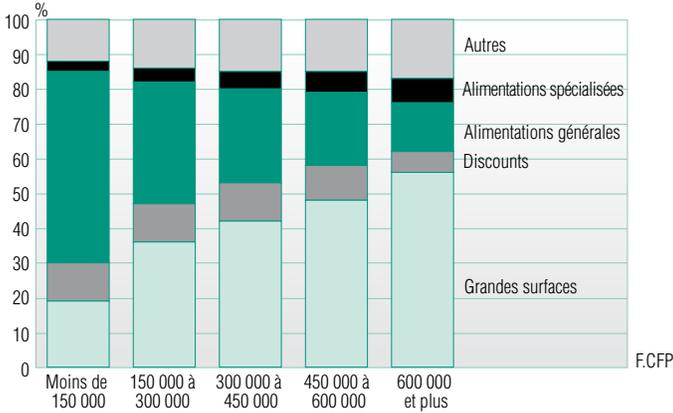
Unité : FCFP

Dépenses monétaires mensuelle moyenne selon la CSP du chef de ménage [1]

	2008
Chômeur, inactif	156 390
Agriculteur	156 960
Ouvrier	262 610
Retraité	304 730
Employé	309 930
Artisan, commerçant	473 250
Profession intermédiaire	506 920
Cadre supérieur	697 620
Total	342 540

Unité : FCFP

Répartition des lieux d'achats selon le revenu mensuel des ménages [1]



FCFP

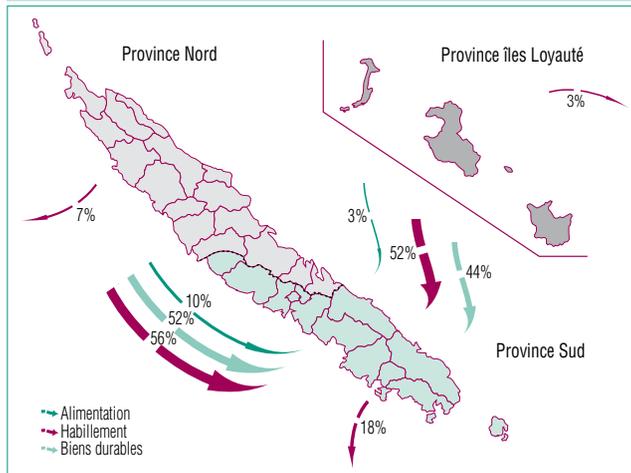
Dépense mensuelle moyenne consacrée à l'habitat* selon le statut d'occupation [1]

	Propriétaire avec crédit	Propriétaire sans crédit	Locataire	Logé gratuitement	Ensemble
Logement (loyers, charges et entretien)	41 330	25 020	92 110	20 140	45 980
Remboursements de crédits immobilier	111 730	2 800	9 390	9 260	25 890
Gros travaux du logement	26 900	10 040	3 180	3 950	10 710
Divers logement	40 710	18 130	20 320	17 060	22 890
Total	220 670	55 990	125 000	50 410	105 470

* Sur l'ensemble des ménages, 62% sont propriétaires de leur résidence principale dont 19% avec un crédit en cours et 43% sans crédit en cours. Les locataires représentent 27% des ménages et les "logés gratuitement" 11%.

Unité : FCFP

Part des dépenses effectuées en dehors de la province de résidence



9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

En 2008, l'**endettement** touche plus de la moitié des ménages calédoniens à titre privé. Trois facteurs ont joué en faveur du développement de la pratique du crédit : l'élévation du niveau de revenus des ménages, le développement de l'accès aux services bancaires et la baisse du coût du crédit.

Toutefois, si la part des ménages endettés a augmenté depuis 1991, le **taux d'endettement** des ménages, lui, a diminué en 17 ans, de 13% à 11% : le montant des remboursements a augmenté moins vite que les revenus.

L'achat d'un véhicule reste le premier motif d'endettement et concerne 30% des ménages endettés en 2008. Face à un réseau de transports en commun encore peu développé, la voiture est considérée comme indispensable aux déplacements quotidiens, professionnels ou personnels. Les ménages privilégient les crédits pour l'achat de véhicules aux autres crédits à la consommation.

Cependant, les ménages endettés disposant de moins de 150 000 FCFP par mois ont plus recours aux autres types de **crédits à la consommation**. Ils sont les plus nombreux à souscrire une dette auprès de commerçants ou d'autres prêteurs, comme leur employeur ou leur famille.

Les ménages recourent de plus en plus aux crédits pour accéder à la propriété. En 2008, la part des ménages endettés pour un prêt immobilier s'élève à 21%. À partir de 2011, la mise en place du prêt à taux zéro devrait encore accentuer le recours à ce type de prêt. La pratique du crédit diffère selon la province de résidence : en 2008, 59% des ménages du Sud ont un crédit en cours, 46% dans le Nord et 24% aux îles Loyauté.

En 2008, les ménages endettés doivent encore rembourser 290 milliards de FCFP. 78% de ce montant concerne des traites immobilières, soit un encours moyen par ménage de 16 millions de FCFP.

En 2008, un ménage endetté sur dix doit honorer des remboursements supérieurs à 33% de ses ressources monétaires. Un dispositif de traitement des situations de **surendettement** est entré en vigueur localement au 1^{er} avril 2007, suite à l'extension de la loi dite "loi Borloo". L'agence locale de l'**Institut d'Émission d'Outre-Mer** est chargée du secrétariat de la commission de surendettement. En 2010, 86 dossiers y ont été déposés : 80 ont fait l'objet d'une procédure d'orientation, dont 8 vers une procédure de rétablissement personnel effaçant la dette non professionnelle.

► **Endettement.** L'endettement (formel par crédit bancaire ou par voie familiale informelle) est un comportement normal du consommateur. Pour la plupart des ménages, un certain niveau d'endettement est inévitable, notamment dans les premières années de la vie active. De nombreux consommateurs recourent en effet au crédit pour reporter leurs dépenses d'une période de leur vie à une autre. Le crédit est un instrument couramment utilisé pour conserver un train de consommation équilibré, compatible avec les ressources disponibles, aux différents stades de la vie des personnes ou des ménages. En revanche, lorsqu'il est trop élevé, l'endettement devient du **surendettement**.

► **Taux d'endettement.** C'est le montant des remboursements de crédits rapporté aux ressources monétaires du ménage.

► **Crédits à la consommation.** Ils correspondent aux crédits pour l'acquisition de véhicules achetés à titre privé (voiture, pick-up, camionnette...), aux prêts à la consommation pour l'acquisition d'autres biens durables (achat de mobilier, d'appareils électroménagers...) et aux autres emprunts (emprunt personnel, emprunt pour la coutume, pour frais de soins ou d'obseques...).

► **Surendettement.** Le surendettement se définit, selon le Code de la consommation, comme "l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles ou à échoir".

► **Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM).** Voir 15.4, 22.3.

SOURCES [1] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 2008. [2] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 1991.

VOIR AUSSI

Synthèse n°15 – Budget Consommation des ménages 2008 / 4 – ISEE, 2010

Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003, dite "loi Borloo" (article 46) et ordonnance n°2004-824 du 23 août 2004 concernant le traitement du surendettement

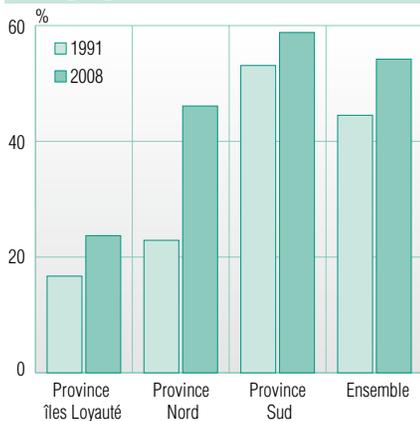
Décret n° 2007-43 du 10 janvier 2007 relatif au traitement des situations de surendettement des personnes physiques en Nouvelle-Calédonie, prenant effet au 1^{er} avril 2007.

De Clerq HP, *Le marché de l'immobilier dans le Grand Nouméa*, Note de l'institution d'émission, IEOM agence de Nouméa, 2007.

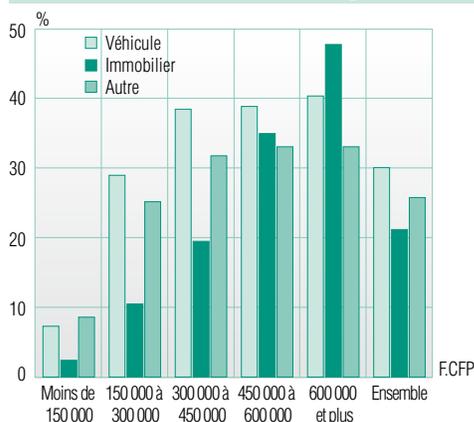
Gestion du surendettement : www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/particuliers-51

9.3 ENDETTEMENT DES MÉNAGES

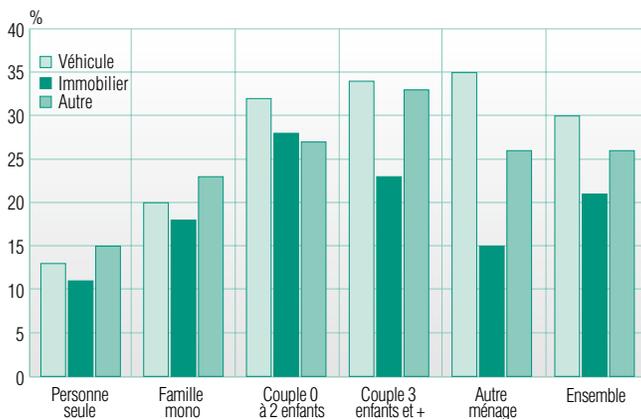
Part des ménages endettés par province de résidence [1 et 2]



Part des ménages endettés selon le type de crédit et le revenu mensuel du ménage [1]



Part des ménages endettés selon le type de crédit et le type de ménage [1]



Répartition des ménages selon le taux d'endettement [1]

	Ménages	%
Non-endettés	30 727	46
Endettés	36 313	54
dont : moins de 33%	32 837	49
de 33 à 39%	1 854	3
40% et plus	1 622	2
Total	67 040	100

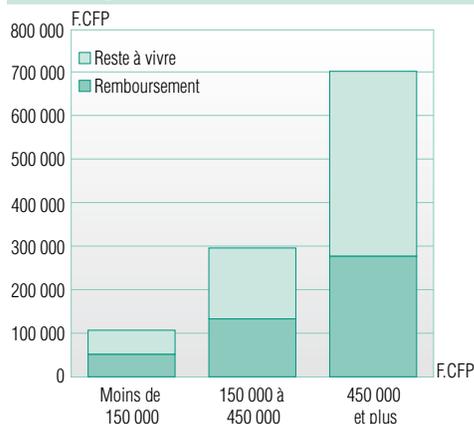
Unités : nombre, %

Budget des ménages [1 et 2]

	1991	2008	Évolution
Revenu moyen par mois par ménage	343 860	404 630	+18
Remboursement moyen par mois par ménage	43 100	44 250	+3
Taux d'endettement global	13	11	-

Unités : F.CFP constants de 2008, %

Revenu mensuel moyen par ménage surendetté par tranche de revenu mensuel [1]



9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Les ménages calédoniens sont de plus en plus équipés en électroménager et en biens de consommation. D'après le recensement de la population de 2009, la plupart d'entre eux possèdent un réfrigérateur ou un congélateur (92%) et un lave-linge (83%). Les disparités sont encore grandes entre les provinces, mais les écarts se réduisent, en lien avec le développement du raccordement au réseau électrique général et l'augmentation des revenus des ménages. En 2009, 96% des ménages du Sud sont équipés d'un réfrigérateur ou d'un congélateur contre 83% aux îles Loyauté et 79% en province Nord. Jusqu'en 2004, le lave-linge était le 2^e bien le plus acheté par les ménages. Depuis, le téléphone portable s'est imposé : en 2009, 87% des ménages en possèdent un. La diffusion du téléphone devrait se poursuivre ces prochaines années avec la mise en place sur le territoire de la 3G. L'équipement des ménages s'est également renforcé pour d'autres biens. En 2009, 56% possèdent un ordinateur et 38% ont accès à internet à leur domicile contre respectivement 36% et 21% en 2004. 50% des ménages sont équipés d'un téléphone fixe. La diffusion de la climatisation domestique a également pris de l'ampleur puisque 35% des ménages en sont équipés contre 27% en 2004. En 2009, 77% des ménages calédoniens disposent d'au moins une voiture. Là encore des disparités subsistent entre les provinces, même si les écarts se sont réduits depuis 2004. Désormais 83% des ménages ont au moins une voiture en province Sud, contre 61% dans le Nord et 46% dans les îles Loyauté. Le marché de l'occasion reste privilégié en matière de transport ; il représente 54% des achats de voitures et deux roues effectués en 2010.

En 2008, la dépense annuelle en équipements et abonnements s'élève à 33 milliards FCFP. La voiture concentre à elle-seule près de 76% de cette dépense : 20% des ménages sont concernés par ce type de dépense. Viennent ensuite, les dépenses de téléphonie fixe ou mobile. Rapportée à la population de chaque province, cela correspond à une dépense mensuelle moyenne de respectivement 2 360 FCFP, 3 620 FCFP et 7 570 FCFP pour les provinces îles Loyauté, Nord et Sud.

- ▶ Ménages. Voir 4.8.
 - ▶ Recensement de la population. Voir 4.1.
 - ▶ Réseau électrique. Voir 20.4.
 - ▶ Revenus. Voir 11.1.
 - ▶ 3G. Voir 9.8.
-
- ▶ Voiture. Automobile ou camionnette.

SOURCES [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie. [2] DIMENC. [3] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages, 2008.

VOIR AUSSI

Résultats BCM : www.isee.nc

9.4 ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

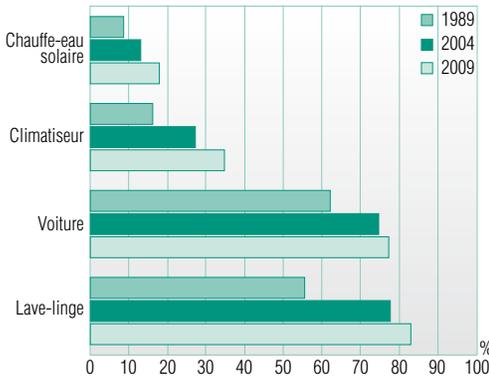
Équipement des ménages par province et par type en 2009 [1]

	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	dont Grand Nouméa	Nouvelle-Calédonie
Réfrigérateur ou congélateur	82,5	79,0	95,9	89,4	92,3
Lave-linge	65,5	60,9	89,6	84,0	83,4
Climatiseur	2,4	13,1	41,7	40,5	34,6
Chauffe-eau solaire	4,2	7,7	21,0	20,0	17,8
Téléphone fixe	24,1	29,9	56,5	53,7	50,2
Téléphone mobile	66,2	75,4	91,5	85,6	87,3
Ordinateur	19,0	32,1	64,2	62,0	56,3
Accès à internet	5,8	14,2	45,1	44,2	37,7
Voiture (a)	45,9	60,7	82,8	77,4	77,0
Deux roues à moteur	4,2	2,3	6,7	6,6	5,8
Bateau à moteur	5,7	14,3	8,3	7,3	9,2

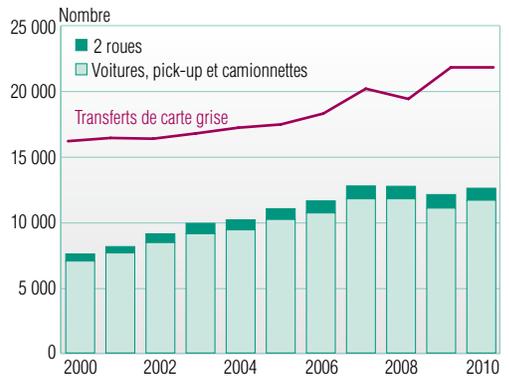
(a) Automobile, camionnette.

Unité : %

Évolution du taux d'équipement des ménages en biens durables entre 1989 et 2009 [1]



Évolution des achats de véhicules neufs et des transferts de carte grise [2]



Dépense mensuelle moyenne d'un ménage en principaux équipements et abonnements et part des ménages équipés, par province en 2008 [3]

Équipement	Province îles Loyauté		Province Nord		Province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	Dépense	Ménages	Dépense	Ménages	Dépense	Ménages	Dépense	Ménages
Achats appareils (a)	880	22,5	1 820	32,3	3 710	49,6	3 190	44,7
Achats véhicules (b)	12 270	8,2	18 380	16,1	35 210	22,3	30 740	20,2
Abonnement								
Abonnement et services de communication	2 360	19,2	3 620	35,9	8 940	63,3	7 570	55,5

(a) Gros appareils ménagers, petits appareils électroménagers et téléphonie.

(b) 4 et 2 roues.

Unités : F.CFP, %

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Les statistiques de “l'enquête passagers” font état de 131 600 voyages hors du territoire effectués par des calédoniens en 2010.

Les calédoniens voyagent presque deux fois plus qu'il y a dix ans. Ainsi, le nombre de voyages, qui se situait en dessous de 50 000 par an avant 1993, de 60 000 avant 1996 et de 70 000 avant 2002 s'est accru de façon exponentielle depuis, dépassant les 130 000 voyages en 2010. Les **voyages des calédoniens** sont rythmés par le calendrier scolaire, pour les vacances de deux mois ou de deux semaines. Ces voyages présentent une saisonnalité très marquée, qui reste identique depuis 20 ans et correspond aux dates de congés scolaires : un tiers des voyages sont concentrés sur la période de décembre à février. Les vacances sont le principal motif de voyage des Calédoniens (un voyage sur deux). Elles sont suivies par la visite à la famille ou aux amis. Les voyages pour les études, le travail ou les affaires et la santé ne représentent que 5% des déplacements. La durée moyenne de séjours hors du territoire est de 21 jours mais oscille, selon les destinations, entre 8 et 34 jours.

L'Australie reste en tête des destinations privilégiées des calédoniens, avec 42 000 retours en 2010 (soit 32% des voyages). Cependant, la part de l'Australie dans les voyages est moins importante qu'il y a dix ans. La Métropole, seconde destination des résidents, regroupe en moyenne 30% des voyageurs chaque année. Les voyages vers cette destination ont connu un essor important à partir de 2004, en lien avec la mise en place de l'aide à la **continuité territoriale** vers la métropole. En 2010, elle dépasse la barre des 40 000 voyageurs. La troisième destination est la Nouvelle-Zélande, suivie du Vanuatu, puis des autres territoires français du Pacifique, Wallis et Futuna et la Polynésie française. L'Asie, l'Amérique ou l'Afrique restent peu visitées, en raison d'une desserte aérienne limitée. En 2008, les ménages calédoniens ont consacré 6,6 milliards de FCFP à leurs voyages. La dépense mensuelle moyenne s'élève à 10 440 FCFP en province Sud contre 1 250 FCFP et 500 FCFP pour les provinces Nord et îles Loyauté.

► **Enquête passagers.** Les statistiques relatives aux voyages des Calédoniens sont calculées à partir d'une “enquête passagers”, voir 24.2.

► **Voyages des Calédoniens.** Les statistiques présentées dans cette rubrique font état du nombre total de voyages effectués et non du nombre de personnes ayant voyagé. Ainsi, une personne effectuant plusieurs voyages la même année sera comptabilisée plusieurs fois. Par ailleurs, “Calédonien” est utilisé ici pour désigner les résidents de Nouvelle-Calédonie.

► **Continuité territoriale.** La loi de programme pour l'Outre-mer n°2003-660 du 21 juillet 2003 institue dans son article 60 une dotation à la continuité territoriale, destinée à faciliter les déplacements des résidents des collectivités d'Outre-mer entre celles-ci et le territoire métropolitain. Elle contribue à financer une aide au passage aérien des résidents dans des conditions déterminées par la collectivité. En Nouvelle-Calédonie, c'est la délibération n°102 du 11 août 2005 qui fixait ces conditions. Ont pu bénéficier de cette aide, une fois par an, les personnes payant moins de 305 000 FCFP d'impôts sur le revenu et leurs bénéficiaires, pour un passage effectué sur une compagnie régulière, à condition que le trajet ne comporte pas plus de deux escales. Le montant de l'aide variait de 35 000 FCFP à 100 000 FCFP selon l'âge et l'autonomie du passager. 12 000 aides ont été accordées en 2010 contre 8 000 en 2005, soit une hausse 50% en cinq ans. Les conditions à remplir pour bénéficier de cette aide, ainsi que le montant de l'aide accordée ont évolué depuis décembre 2010. La gestion de ce dispositif est assurée par la Direction de l'Aviation Civile.

SOURCES [1] ISEE, Enquête passagers. [2] ISEE, Enquête Budget Consommation des ménages, 2008. [3] ISEE, Enquête hôtelière.

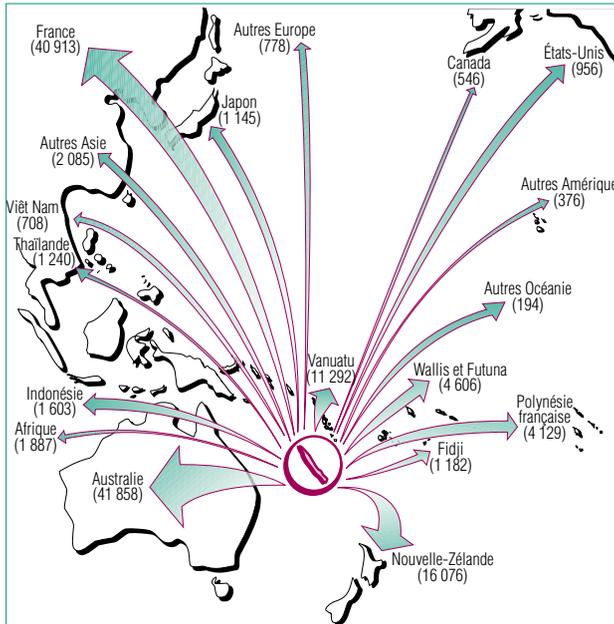
VOIR AUSSI

Enquête passagers : www.isee.nc

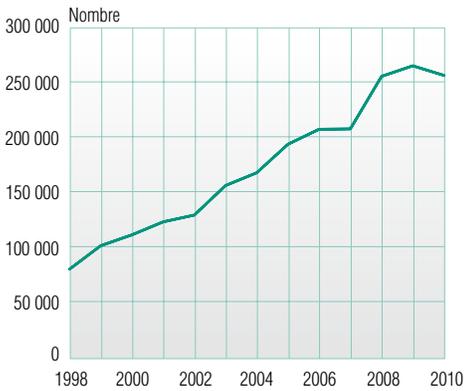
Aide à la continuité territoriale vers la métropole : www.aviation-civile.nc

9.5 VOYAGES DES CALÉDONIENS

Voyages des Calédoniens par principal pays visité en 2010 [1]



Évolution des nuitées des résidents dans les hôtels locaux [3]



Évolution des voyages des Calédoniens par principal pays visité [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Australie	35 463	35 875	37 744	37 859	41 821	41 858
France (a)	28 083	29 801	31 571	32 043	37 072	40 913
Nouvelle-Zélande	10 256	11 394	11 595	11 833	14 478	16 076
Vanuatu	7 168	7 533	8 265	8 772	8 531	11 292
Pays d'Asie	3 334	3 700	4 502	7 818	4 886	6 781
Polynésie française	4 083	4 449	4 276	3 733	3 716	4 129
Wallis et Futuna	4 262	3 972	4 621	3 719	4 473	4 606
Autres et indéterminés	3 210	3 446	3 803	5 821	4 058	5 925
Total	95 859	100 170	106 377	111 598	119 035	131 580

(a) Métropole.

Unité : nombre

Dépense mensuelle moyenne d'un ménage pour les voyages* et part des ménages concernés, en 2008 [2]

	Dépense	Ménages
Province îles Loyauté	500	2,1
Province Nord	1 250	6,3
Province Sud	10 440	33,6
Nouvelle-Calédonie	8 180	26,8

* Transport international par air, par mer et voyages à forfait.

Unités : FCFP, %

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

En Nouvelle-Calédonie, de par le climat et l'environnement naturel, la pratique sportive atteint une ampleur particulière, au travers de clubs ou d'associations, comme de façon plus spontanée. La pratique encadrée, donnant lieu à une **licence sportive**, a connu un développement important au cours des quinze dernières années. En effet, depuis 1996, le nombre de licenciés sportifs a augmenté trois fois plus vite que la population. En 2010, la Nouvelle-Calédonie compte plus de 70 000 licenciés sportifs.

En cinq ans, le nombre de personnes pratiquant une activité sportive en clubs ou à l'**UNSS** a augmenté de 16% (3% à l'**USEP**). Le football reste la discipline la plus pratiquée en clubs avec 12 000 licenciés. Vient ensuite le tennis (3 800 licenciés) et la natation (3 100). Le football, la natation et le tennis ont beaucoup progressé au cours des cinq dernières années. En revanche, le cricket traditionnel, qui était, il y a dix ans, le deuxième sport le plus pratiqué sur le territoire par le nombre de ses affiliés, a perdu près du tiers de ses licenciés. De même, le volley-ball enregistre un fort recul avec un millier de licenciés de moins qu'en 2005.

La province des îles Loyauté est la plus sportive : en 2010, les licenciés représentent 47% de la population totale de cette province. Dans le Nord et le Sud, ils sont respectivement 30% et 26%.

En 2011, l'emploi sportif en Nouvelle-Calédonie comprend 1 470 personnes avec 36% d'emplois publics, 33% d'emplois salariés et 31% non salariés. 53% des dépenses sportives des ménages en 2008 sont liées aux équipements de sport et de loisirs et les 47% restants sont des dépenses de vêtements et de chaussures de sport et des dépenses de services sportifs et récréatifs. En 2011, la Nouvelle-Calédonie est le pays d'accueil des 14^e **Jeux du Pacifique**. La rénovation ou la mise aux normes des équipements existants et la création de nouvelles infrastructures qui auront été nécessaires pour cette manifestation exceptionnelle permettent aux dix communes d'accueil d'être durablement dotées d'équipements performants, qui profiteront à l'avenir aux scolaires, aux clubs et même aux compétitions internationales.

▶ **Licence sportive.** Elle permet à la personne qui en est titulaire, la pratique sportive en club, la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

▶ **Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).** Fédération française multisports ouverte à tous les collégiens et lycéens scolarisés.

▶ **Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré (USEP).** Fédération sportive scolaire française, créée en 1939, elle participe à une mission de service public via une convention qui la lie à l'Éducation nationale. Elle vise l'éducation par le sport et la formation d'un citoyen sportif éclairé.

▶ **Jeux du Pacifique.** Organisés tous les quatre ans, les Jeux du Pacifique sont la déclinaison océanienne des Jeux Olympiques. En 2011, la 14^e édition s'est déroulée en Nouvelle-Calédonie du 27 août au 10 septembre 2011. Elle a constitué un rassemblement important à l'échelle régionale, avec l'accueil de près de 4 000 sportifs et officiels originaires de 22 pays et territoires océaniques. 27 disciplines sportives y ont été représentées. Pour la première fois en 2011, des compétitions handisports ont été intégrées. Dix communes étaient concernées par l'accueil des compétitions : Dumbéa, Koné, Koumac, La Foa, Lifou, Mont-Dore, Nouméa, Ouvéa, Païta, Poindimié. 286 médailles ont été remportées par la Nouvelle-Calédonie aux Jeux de 2011. Les Jeux du Pacifique sont reconnus par le comité international olympique mais n'ont qu'une faible notoriété mondiale en dehors du pacifique insulaire.

SOURCES [1] CTOS. [2] ISEE, Recensement de la population 2009. [3] ISEE, Enquête Budget Consommation des ménages, 2008. [4] ISEE, Enquête CES-ISEE sur le sport, 2011.

VOIR AUSSI

Synthèse n°21 - *Le sport : un enjeu économique* - ISEE, CES, CTOS, 2011
www.djs.gouv.nc
Site Internet : Jeux du Pacifique

Répartition des licenciés et rapport à la population totale, par province en 2010 [1 et 2]

	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
Licenciés en 2010	8 237	13 894	48 399	70 530
Part licenciés sur la population provinciale (2009)	47,2	30,8	26,0	28,7

Unités : nombre, %

Évolution du nombre de licenciés par affiliation [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Licenciés en clubs	39 194	41 461	44 136	41 669	44 946	47 496
UNSS*	7 004	7 097	7 666	7 405	7 560	8 085
USEP*	14 406	13 594	13 579	13 048	12 457	14 949
Total	60 604	62 152	65 381	62 122	64 963	70 530

* Union national du sport scolaire et Union Sportive de l'Enseignement Primaire.

Unité : nombre

Répartition de l'emploi sportif en Nouvelle-Calédonie [4]

	Effectif	%
Emploi public*	528	36,0
Emploi salarié	481	32,7
Emploi non salarié	460	31,3
Total	1 469	100,0

* Dont 281 professeurs de sport (94 de Nouvelle-Calédonie et 187 État). Unités : nombre, %

Dépense sportive* mensuelle moyenne d'un ménage et part des ménages concernés, par province en 2008 [3]

	Dépense	Ménages
Province îles Loyauté	2 900	32,4
Province Nord	3 850	49,9
Province Sud	9 300	68,9
Nouvelle-Calédonie	7 920	63,1

* Vêtements et chaussures de sport, équipements de sport-loisir et services sportifs-récréatifs.

Unités : FCFP, %

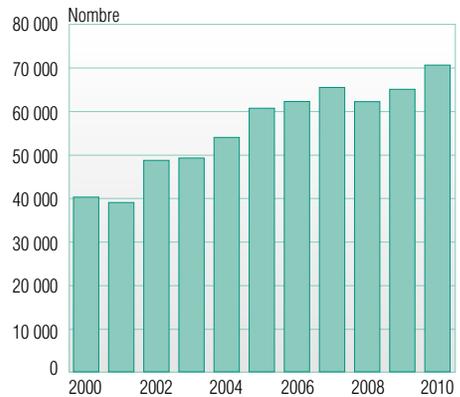
Licenciés* en clubs par activités sportives de plus de 1 000 licenciés [1]

	2008	2009	2010
Football	8 317	10 269	11 937
Tennis	3 690	3 592	3 775
Natation	2 479	2 936	3 210
Cricket traditionnel	2 425	2 604	2 663
Hand-ball	2 581	2 467	2 448
Équitation	2 201	2 203	2 380
Tennis de table	1 317	1 646	1 745
Volley-ball	2 385	2 241	1 485
Voile	1 259	1 257	1 395
Judo	1 509	1 486	1 348
Golf	1 369	1 343	1 225
Sports sous-marins	945	998	1 019

* Hors UNSS et USEP.

Unité : nombre

Évolution du nombre total de licenciés sportifs en Nouvelle-Calédonie [1]



9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Depuis les Accords de Matignon (1988), les provinces sont compétentes en matière d'action culturelle. La Nouvelle-Calédonie conserve toutefois la responsabilité des infrastructures intéressant le pays, **bibliothèque Bernheim et Conservatoire de musique** notamment. À la mise en place de la provincialisation, le **développement culturel** est l'une des préoccupations partagées entre les collectivités locales et l'État, qui a donné lieu à un accord particulier et à des financements spécifiques. On assiste ainsi, en deux décennies, à un essor important de l'offre culturelle et artistique, avec la création d'**équipements** à vocation territoriale, provinciale ou communale.

La lecture publique s'est structurée au cours des dix dernières années, notamment grâce à des équipements décentralisés et à la mise en place d'un service central de prêt à partir de la bibliothèque Bernheim. L'action culturelle s'est, quant à elle, déployée sur plusieurs fronts, en cherchant à :

- favoriser l'accès aux spectacles pour le plus grand nombre : création d'équipements culturels polyvalents ou spécialisés ; tarification adaptée par le biais de cartes d'abonnement ou du **chèque culture**, voire gratuité dans un certain nombre de cas ; décentralisation ou itinérance de spectacles, notamment grâce à la structure mobile "le Chapiro"...

- favoriser l'expression culturelle et les pratiques artistiques amateurs : décentralisation du Conservatoire de musique ; offre de stages ou d'ateliers à l'année dans différentes disciplines artistiques proposée par les structures culturelles communales...

- professionnaliser les artistes : mise en place d'actions de formation ; création de la **SACENC** ; élaboration en cours d'un cadre juridique et social qui définira un statut pour les intermittents de la culture...

- soutenir le développement de productions locales de qualité.

En parallèle de l'action publique, l'offre privée s'est accrue au cours des dix dernières années : les inscriptions au RIDET pour une activité dans le domaine culturel ont plus que doublé en 10 ans ; plusieurs organisateurs privés proposent une offre suivie de festivals ou de concerts ; les initiatives se multiplient pour détecter ou lancer de nouveaux talents...

Au-delà de pratiques culturelles "encadrées", la musique et la danse notamment sont pratiquées de façon spontanée ou dans un cadre associatif, qui ne peut être comptabilisé.

► **Bibliothèque Bernheim et Conservatoire de musique (CMNC)**. Établissements publics de la Nouvelle-Calédonie basés à Nouméa, dont l'action s'est décentralisée : Bernheim en liaison avec les médiathèques Nord (2004) et Ouest (2011) ; le CMNC, avec, en 2010, des cours dispensés dans 8 communes sur les 3 provinces.

► **Développement culturel**. Prévu par la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie (mars 1999), un accord particulier, signé le 22 janvier 2002 entre l'État et la Nouvelle-Calédonie porte sur le développement culturel de la Nouvelle-Calédonie. Dans le cadre de cet accord et des contrats "de développement" ou d'"agglomération" signés entre l'État et les collectivités locales (voir 16.2), le soutien au développement culturel a porté tout à la fois sur :

- la conservation et la valorisation du patrimoine culturel kanak (notamment la toponymie, les objets et savoir-faire traditionnels, les langues)
- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine calédonien, au travers notamment de recherches archéologiques et de la protection des sites, bâtiments ou vestiges représentatifs de l'histoire et ou de l'architecture de la Nouvelle-Calédonie
- le développement de la lecture publique
- l'amélioration de l'accès des populations aux spectacles ainsi qu'aux pratiques culturelles et artistiques.

► **Équipements** (culturels). Ont notamment vu le jour au cours des quinze dernières années les équipements suivants : café-musiques Le Mouv', centre d'Art-Théâtre de Poche, centre culturel Tjibao, centres culturels de Koné, de Koutio, de Maré, du Mont-Dore, Dock socioculturel de Païta, le Rex, médiathèques de Dumbéa, Nord, Ouest, de Rivière Salée, Théâtre de l'Île.

► **Chèque culture**. Il est destiné aux 12 à 26 ans répondant à certains critères et leur donne accès à quatre spectacles gratuits par an, dans l'une des 12 salles partenaires du Grand Nouméa. Il est géré par l'Association pour le Développement des Arts et du Mécénat Industriel et Commercial (ADAMIC).

► **Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC)**. Société civile de gestion collective des droits d'auteurs (perception et répartition). Créée en juillet 2004, la SACENC compte 530 sociétaires en 2011. Près de 150 millions de ECFP de droits d'auteurs ont été répartis en 2010.

SOURCES [1] Pour les établissements qui les concernent : Ville de Nouméa - Bibliothèque Bernheim - ADCK-CCT - Médiathèque de Dumbéa - Ville du Mont-Dore - FOL - CMNC - Dock socioculturel de Païta - Centre culturel de Koné - Centre culturel de Hienghène - ADAMIC - Cinéma de La Foa - Cinéma de Bourail - Association du Festival du cinéma de La Foa - Towanda productions - Province Nord. [2] CMNC. [3] ISEE, Répertoire RIDET. [4] ISEE, Enquête Budget et consommation des ménages, 2008.

VOIR AUSSI

SACENC : www.sacenc.nc

Accord particulier entre l'État et la Nouvelle-Calédonie sur le développement culturel de la Nouvelle-Calédonie, signé le 22/01/2002

ISEE, *Le secteur de la culture*, 2000

C. Pigeau et H. Coquoin, *Étude bilan et perspective d'un dispositif d'incitation des jeunes à la fréquentation des lieux culturels*, 2010

JONC 8653 du 14/06/11 : Délibération n°16-2011/APS du 26/05/11 relative au soutien à la création artistique

Évolution des pratiques culturelles dans les principales structures publiques ou associatives [1]

	2008	2009	2010
Lecture publique			
Abonnés (au 31 décembre) (a)	24 361	10 101	21 215
Prêts (b)	390 462	329 002	303 621
Pratiques artistiques			
Inscrits aux ateliers à l'année	2 267	3 130	3 034
Inscrits aux stages	1 020	1 022	959
Manifestations culturelles ponctuelles : spectacles, concerts ...			
Événements proposés	411	486	495
Places payantes vendues (c)	121 142	116 908	150 472
Cinéma (d)			
Entrées payantes (e)	20 003	27 963	26 731
Cartes d'abonnements et chèques culture			
Titulaires d'une carte d'abonnement	2 044	1 628	2 112
Places achetées avec carte d'abonnement	2 530	5 375	6 575
Titulaires chèques culture	nd	nd	1 234

(a) Hors médiathèque Nord pour 2008 et médiathèque Rivière Salée en 2009.

Unité : nombre

(b) Hors médiathèque Dumbéa pour 2009 et 2010.

(c) Y compris Festival Femmes Funk.

(d) Hors Ciné City - En 2008, d'août à décembre pour le cinéma de Bourail.

(e) Y compris Festivals : la Foa, Plein Champ, la 1^{re} séance, Film documentaire Anù-rù àborò.

Évolution du nombre d'établissements culturels inscrits au RIDET* [3]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	42	46	47	47	49	48
Activités créatives, artistiques et de spectacle	617	649	726	792	925	1 010
Enseignement culturel	154	170	162	177	190	205
Ensemble	813	865	935	1 016	1 164	1 263

* Au 31 décembre.

Unité : nombre

Étudiants inscrits à la formation CMIT* [2]

	2007	2008	2009	2010
Province îles Loyauté	4	10	13	12
Province Nord	11	16	19	15
Province Sud	18	18	23	18
Total	33	44	55	45

* Certificat de Musicien Intervenant Territorial.

Unité : nombre

Établissements et salariés par type d'activité culturelle en 2010* [3]

	Établissements				Salariés			
	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles								
Gestion des bibliothèques et des archives	2	3	9	14	-	-	66	66
Gestion des musées	-	5	12	17	-	3	7	10
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques	-	2	5	7	-	-	2	2
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	1	1	8	10	-	3	35	38
Total	3	11	34	48	-	6	110	116
Activités créatives, artistiques et de spectacle								
Arts du spectacle vivant	23	65	388	476	-	4	3	7
Activités de soutien au spectacle vivant	5	20	143	168	-	-	10	10
Création artistique relevant des arts plastiques	5	22	215	242	-	2	1	3
Autre création artistique	2	12	106	120	-	-	-	-
Gestion de salles de spectacles	-	1	3	4	-	-	-	-
Total	35	120	855	1 010	-	6	15	20
Enseignement								
Enseignement culturel	6	34	165	205	-	-	52	52
Ensemble	44	165	1 054	1 263	-	12	176	188

* Au 31 décembre.

Unité : nombre

Dépense mensuelle moyenne d'un ménage en services culturels* et part des ménages concernés en 2008 [4]

	Dépense	Ménages
Province îles Loyauté	1 390	17,2
Province Nord	2 850	30,5
Province Sud	6 860	59,1
Nouvelle-Calédonie	5 790	51,3

* Cinéma, théâtre, concert, musée, jardins zoologiques, services de télévision et radiodiffusion.

Unités : F.CFP, %

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Le domaine des télécommunications a connu une mutation importante au cours des dernières années. Ainsi la traditionnelle téléphonie fixe, tout en continuant à se développer, a cédé le pas au profit de la téléphonie mobile et de l'Internet. Fin 2010, on recense 58 100 abonnés au téléphone fixe. Alors qu'ils progressaient sensiblement chaque année depuis cinq ans (+25% entre 2005 et 2009), les abonnés sur ligne fixe reculent de 16% en 2010. Parallèlement les abonnés Mobilis progressent de 14% en un an. Depuis le lancement du GSM en 1996, le nombre d'utilisateurs n'a cessé de croître pour atteindre en 2010, 46 800 abonnés Mobilis et 167 200 adhérents à la carte liberté. En dix ans, le nombre d'abonnés Mobilis a plus que doublé. En 2009, près de 41 000 ménages étaient équipés d'ordinateur et 27 400 avaient accès à Internet chez eux.

Ces changements résultent des efforts déployés par l'OPT pour renforcer l'accès aux télécommunications, répercuter les évolutions technologiques et accompagner le développement économique du territoire : extension et densification de la couverture ADSL et GSM ; extension de la capacité des réseaux ; baisse des tarifs des communications (y compris forfaits et minute Liberté) et des abonnements Internet ; création d'une offre de téléphonie sociale "Sociatel plus" etc. La pose d'un câble optique sous-marin entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie d'une part, et la Grande Terre et les îles Loyautés d'autre part est l'un des chantiers emblématiques de ces dernières années. (Lancement du haut débit, 3G en août 2011).

La diffusion télévisuelle vient également de connaître un changement important avec l'arrivée de la TNT. Huit chaînes sont désormais accessibles gratuitement et Canal' Sat propose en plus, un bouquet de 53 chaînes payantes. La diffusion de l'information est également assurée par cinq stations radio, un journal quotidien, de nombreux périodiques locaux et la presse nationale et internationale, acheminée jusqu'ici par bateau ou avion.

▶ **Global System for Mobile (GSM)**. Norme européenne de la radiotéléphonie numérique. Elle est commercialisée en Nouvelle-Calédonie sous le nom de Mobilis.

▶ **Mobilis**. Lancé fin 1999, le service Liberté de Mobilis permet, par l'intermédiaire d'une carte prépayée, un accès au réseau sans abonnement ni facture.

▶ **Office des Postes et des Télécommunications (OPT)**. Entré en activité le 1^{er} janvier 1958, l'OPT est devenu établissement public de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des transferts de compétences prévus dans la Loi Organique de 1999. Unique opérateur local en matière de télécommunications, il assure le service public de ses trois métiers (courrier, service financier et télécommunications) et la mise en œuvre des technologies de pointe dans les domaines de l'Internet, du haut débit et de la téléphonie.

▶ **"Sociatel plus"**. Cette offre s'adresse aux ressortissants de l'aide sociale provinciale et comprend un abonnement mensuel à coût très réduit, la fourniture d'un poste téléphonique en location-entretien à taux préférentiel, la gratuité des appels vers certains numéros dits sociaux et un forfait gratuit de communications locales pris en charge par la province de rattachement.

▶ **Haut débit, 3G**. Le terme de la 3G désigne une norme technologique de téléphonie mobile, qui constitue la "3^e génération", après la téléphonie numérique à modulation de voix analogique (1G) et la norme GSM (2G). La 3G ouvre la porte au très haut débit, proche des performances de l'ADSL. Elle donne accès à Internet depuis un ordinateur ou un téléphone portable, sur la zone GSM.

▶ **Télévision Numérique Terrestre (TNT)**. Elle offre une meilleure qualité d'image et de son et un accès gratuit à un plus grand nombre de chaînes. Elle existe en Nouvelle-Calédonie depuis septembre 2011.

SOURCES [1] Office des Postes et des Télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT), données statistiques. [2] ISEE, Recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie 2009.

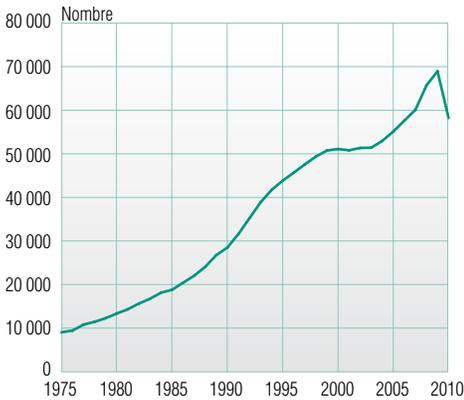
VOIR AUSSI

OPT : www.opt.nc

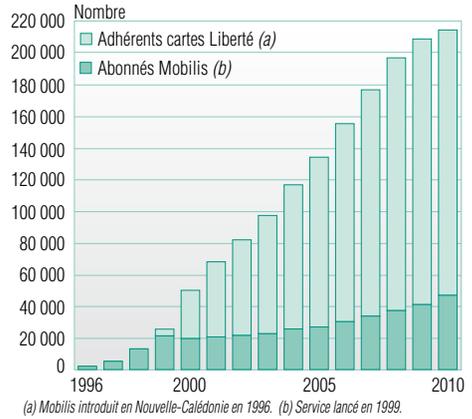
ISEE : www.isee.nc

9.8 COMMUNICATIONS-MÉDIAS

Évolution du nombre de lignes téléphoniques [1]



Évolution du réseau de téléphonie mobile [1]



(a) Mobilis introduit en Nouvelle-Calédonie en 1996. (b) Service lancé en 1999.

Évolution du nombre de cabines publiques par province* [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Province îles Loyauté	189	194	199	200	202	204
Province Nord	377	379	380	385	390	426
Province Sud	675	694	703	706	705	711
Parc cabines publiques	1 241	1 267	1 282	1 291	1 297	1 341

* Au 31 décembre de chaque année.

Unité : nombre

Équipement des ménages en ordinateur et connexion internet par province en 2009 [2]

	Ordinateur		Accès Internet	
	Ménages	%	Ménages	%
Province îles Loyauté	771	19,0	237	5,8
Province Nord	3 938	32,1	1 738	14,2
Province Sud	36 175	64,2	25 375	45,1
Nouvelle-Calédonie	40 884	56,3	27 350	37,7

Unités : nombre, %

Évolution du nombre d'abonnés téléphoniques* [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Abonnés lignes fixes	55 028	57 506	60 000	65 593	68 856	58 126
Province îles Loyauté	1 914	1 975	2 052	2 058	2 158	1 764
Province Nord	6 068	6 299	6 470	6 897	7 150	6 399
Province Sud	47 046	49 232	51 478	56 638	57 539	49 963
Abonnés GSM	133 857	154 987	176 320	196 474	210 377	215 026
Mobilis	26 827	30 171	33 651	37 162	40 943	46 779
Carte Liberté	107 030	124 816	142 669	159 312	167 425	167 247

* Au 31 décembre de chaque année.

Unité : nombre

Évolution de la connexion à Internet* [1]

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ADSL (a)											
Clients (nbre)	///	///	720	1 668	5 146	9 960	15 653	20 415	25 572	32 339	38 196
Réseau téléphonique commuté (b)											
Clients (nbre) (c)	///	///	nd	nd	nd	nd	nd	5 283	3 657	1 924	780
Communications mensuelles (nbre)	770 000	1 050 000	1 108 602	924 670	1 007 969	788 492	599 747	445 731	370 810	196 306	122 215
Trafic (millions de mn)	66,1	94,1	106,4	118,9	127,5	128,4	122,6	113,9	108,4	77,7	46,9

* La Nouvelle-Calédonie est reliée à Internet depuis 1995. (a) Mis en service le 1^{er} juillet 2001 en Nouvelle-Calédonie.

(b) Il s'agit des internautes "non ADSL" qui utilisent Internet en se connectant via le "réseau téléphonique commuté" (RTC). (c) Série entièrement révisée.

Dépense mensuelle moyenne en communication* et part des ménages concernés par province en 2008 [3]

	Dépense	Ménages
Province îles Loyauté	2 940	40,3
Province Nord	4 710	62,3
Province Sud	11 270	84,5
Nouvelle-Calédonie	9 570	77,6

* Services postaux, appareils de téléphonie et services de communication.

Unités : F.CFP, %

9-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Un effort important a été déployé ces dernières années par les collectivités pour améliorer l'accès à l'eau potable des familles, tant au travers de travaux de raccordement ou de forages que dans le cadre des politiques d'habitat social. Ainsi en 2009, 92% des logements disposent de l'eau courante, contre 87% cinq ans avant. Rapporté à la population des ménages, c'est aujourd'hui 91% des individus qui disposent de l'eau courante. Aux îles Loyauté, l'amélioration est particulièrement notable, puisque la part de logements raccordés à l'eau courante a doublé sur la période 2004 – 2009 (passant de 36% à 72%). Pour autant, le nombre de logements qui ne disposent que d'un point d'eau collectif a également augmenté sur cette période, particulièrement en province Sud, où la population concernée a augmenté de 35%. En 2009, près de 8 000 personnes ne disposent encore que qu'un point d'eau collectif.

En dix ans, le nombre d'abonnés du Grand Nouméa a augmenté de 51% (+17 000 abonnés), moins vite toutefois que le nombre de logements. Dans le même temps, la consommation par abonnés diminuait d'un quart, résultant d'une consommation mieux maîtrisée par les ménages.

En 2008, la dépense annuelle en "charge de distribution et facture d'eau" s'élève à 2,5 milliards F.CFP. Le **prix de l'eau** distribuée sur Nouméa a plus que doublé en quinze ans et dépasse en 2010, les 200 francs/m³. Il continuera d'augmenter, avec les différents projets d'assainissement mis en place pour la ville de Nouméa. En revanche, dans de nombreuses communes, les administrés ne paient pas l'eau qu'ils utilisent. Compétence communale, la gestion des réseaux d'eau potable est réalisée selon trois formes : la **régie municipale**, l'**affermage** et la **concession**. La ressource en eau est le plus souvent obtenue par le biais de captages, de tranchées drainantes et par forages. À Ouvéa, outre un forage qui alimente le dispensaire, une usine de désalinisation procure de l'eau avec une capacité de 250 m³/jour. Pour garantir leur approvisionnement en eau, les 4 communes du **Grand Nouméa**, ont constitué un syndicat intercommunal à vocation unique pour construire le "**Grand Tuyau**".

▶ **Prix de l'eau.** Il s'agit ici du prix de détail à la consommation de l'eau distribuée.

▶ **Régie municipale.** La régie est un mode de gestion d'un service où la collectivité compétente assure avec son propre personnel la gestion d'un service comme l'eau. Elle procède à l'ensemble des dépenses et à leur facturation à l'utilisateur ; elle peut faire appel à des prestataires extérieurs mais les rémunère directement dans le respect du code des marchés publics.

▶ **Affermage.** Type de contrat dans lequel le propriétaire (bailleur) d'un bien confie l'exploitation à un fermier. Celui-ci tire sa rémunération du produit de la ferme et verse au propriétaire un fermage (loyer) dont le montant est convenu à l'avance et indépendant des résultats d'exploitation.

▶ **Concession.** La concession est une des formes que peut prendre une délégation de service public. Elle se distingue de l'affermage par la prise en charge par le concessionnaire (souvent une société privée) non seulement des frais d'exploitation et d'entretien courant mais également des investissements. Le concessionnaire se rémunère directement auprès de l'utilisateur par un prix fixé dans le contrat de concession.

▶ **Grand Nouméa.** Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

▶ "**Grand Tuyau**". Nom donné à un ouvrage d'approvisionnement en eau des communes du Grand Nouméa, par pompage dans la rivière Tontouta, puis transport avec une conduite d'adduction en eau potable de 50 km. La réalisation de l'ouvrage, son financement et sa gestion pour les 50 années à venir ont été confiées à la Société Anonyme des Eaux de la Tontouta (SADET), filiale du groupe Suez. Cet ouvrage est opérationnel depuis octobre 2001.

SOURCES [1] INSEE-ISEE Recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie, 2009. [2] Calédonienne des Eaux. [3] ISEE, Indice des prix à la consommation des ménages de Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : www.gouv.nc

CDE : www.cde.nc

Population des résidences principales selon l'alimentation en eau par commune en 2009 [1]

	Eau courante		Point d'eau individuel (a)		Point d'eau collectif	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Belep	198	22,1	232	25,9	465	52,0
Boulouparis	2 045	84,6	288	11,9	85	3,5
Bourail	4 088	89,3	305	6,7	185	4,0
Canala	2 235	66,9	511	15,3	593	17,8
Dumbéa	23 310	97,1	440	1,8	252	1,0
Farino	591	98,8	7	1,2	-	-
Hienghène	2 133	89,4	217	9,1	37	1,6
Houailou	3 128	81,6	620	16,2	83	2,2
Île-des-Pins (L')	1 631	82,8	332	16,9	6	0,3
Kaala-Gomen	1 209	62,6	718	37,2	4	0,2
Koné	4 718	92,5	262	5,1	120	2,4
Kouaoua	990	73,6	132	9,8	223	16,6
Koumac	3 347	92,4	248	6,8	28	0,8
La Foa	3 044	92,2	209	6,3	48	1,5
Lifou	7 870	91,6	642	7,5	79	0,9
Maré	4 368	80,6	432	8,0	617	11,4
Moindou	646	91,8	36	5,1	22	3,1
Mont-Dore (Le)	23 536	96,4	382	1,6	490	2,0
Nouméa	93 872	98,2	811	0,8	869	0,9
Ouvéa	2 014	94,5	83	3,9	35	1,6
Païta	15 647	97,7	242	1,5	124	0,8
Poindimié	2 722	17,0	898	5,6	1 099	6,9
Ponérihoun	1 198	50,3	699	29,3	487	20,4
Pouébo	1 574	66,3	779	32,8	22	0,9
Pouembout	1 727	90,7	155	8,1	22	1,2
Poum	1 064	76,7	296	21,3	28	2,0
Poya	2 055	77,6	163	6,2	430	16,2
Sarraméa	599	94,2	36	5,7	1	0,2
Thio	1 919	73,0	367	14,0	343	13,0
Touho	1 184	56,0	368	17,4	561	26,5
Voh	2 086	88,8	189	8,0	73	3,1
Yaté	1 251	66,5	161	8,6	469	24,9
Province îles Loyauté	12 456	72,0	4 203	24,0	741	4,0
Province Nord	33 582	76,0	6 570	15,0	4 310	10,0
Grand Nouméa	156 365	96,0	1 875	1,0	1 735	1,0
Province Sud	172 179	96,0	3 616	2,0	2 894	2,0
Nouvelle-Calédonie	218 217	91,0	14 389	6,0	7 945	3,0

(a) À l'intérieur ou à l'extérieur du logement.

Unités : nombre d'habitants, %

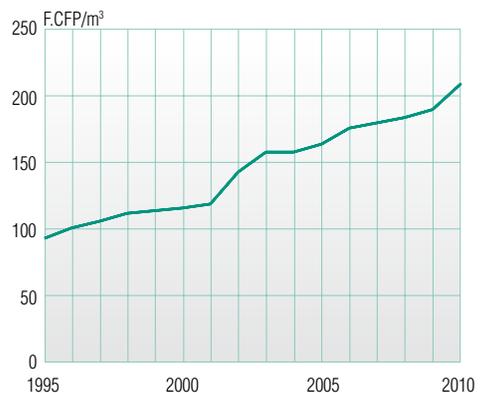
Détail du prix de l'eau distribuée sur Nouméa* [2]

	2010
Service de l'eau	
Consommation	57,63
Travaux d'investissement eau	16,40
Aqueduc du Grand Nouméa (Grand tuyau)	35,49
Service d'assainissement	
Consommation	73,84
Travaux d'assainissement	24,00
Total	207,36

* Au 4^e trimestre.

Unité : F.CFP/m³

Évolution du prix* de détail à la consommation de l'eau distribuée sur Nouméa [3]



* Prix annuel moyen du m³, toutes charges comprises et y compris l'abonnement.

Évolution de la consommation et du nombre d'abonnés dans le Grand Nouméa [2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Abonnés	40 499	42 158	44 281	46 181	48 191	50 345
Consommation	18 174	18 365	18 569	18 542	18 244	18 634
Consommation par abonné	449	436	419	402	379	370

Unités : nombre, millier de m³, m³ par abonné

Part des logements selon leur type d'alimentation en eau par province [1]

	Eau courante		Point d'eau individuel		Point d'eau collectif	
	2004	2009	2004	2009	2004	2009
Province îles Loyauté	36,0	72,0	57,0	23,0	7,0	4,2
Province Nord	68,0	75,0	22,0	15,0	10,0	9,4
Province Sud	96,0	96,0	2,0	2,0	1,0	1,6
Nouvelle-Calédonie	87,0	92,0	10,0	5,0	3,0	3,1

Unité : %